



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-MOT-054

Déposé le : 01.07.14

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Motion Philippe Randin, suppression du moratoire du Conseil d'Etat décrété en 2004 pour les subventions aux communes pour les travaux des bâtiments classés dont la couverture est en tavillons.

Texte déposé

Historique.

Mars 2008 : Postulat Ph. Randin et consorts sur la tradition vernaculaire de l'utilisation des tavillons.

Septembre 2008 : Rapport de la commission

Septembre 2010 : Rapport du Conseil d'Etat

Mars 2011 : Rapport de la commission à la réponse du Conseil d'Etat.

Lors du traitement de cet objet, le Grand Conseil a refusé la réponse du Conseil d'Etat pour la principale raison du maintien du moratoire décrété par le Conseil d'Etat en 2004 pour les subventions aux communes qui utilisent le tavillon pour leurs bâtiments, plus particulièrement les chalets d'alpage.

Le motionnaire ne désire pas refaire tout le débat de l'utilisation du tavillon ; mais il tient à rappeler que depuis le traitement du postulat, les choses ont évolué à la cause du tavillon.

En effet, récemment, le Grand Conseil vaudois a accepté à l'unanimité la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel. La couverture en tavillons d'une toiture est reconnue dans la liste de ce patrimoine. Elle est le témoin par excellence d'une tradition vivante, d'une pratique et d'un savoir-faire unique. Cette loi a pour effet de permettre un soutien de l'Etat, de prendre des mesures pour contribuer à la sauvegarde d'un élément du patrimoine immatériel inscrit à l'inventaire.

Dernièrement, la Municipalité de la Commune des Ormont-Dessus a présenté un préavis municipal, relatif à la réfection de la toiture du Temple de Vers-l'Eglise à son Conseil communal sollicitant un montant de Frs. 147'000.00 pour la réfection de la toiture en tavillons de l'édifice, classé en note 1 dans le recensement architectural et les monuments historiques, lui conférant un intérêt national par sa grande voûte et sa toiture recouverte de tavillons.

En conséquence, cette commune malgré une sollicitation d'une aide financière auprès du Canton ne recevra aucune subvention. Le Conseil d'Etat part du principe que les collectivités publiques doivent assumer les charges induites par leur patrimoine. D'autres communes possèdent des chalets d'alpages classés faisant partie du patrimoine recensé ne toucheront aucune aide tant que le moratoire reste en vigueur. Elles se trouvent dans une situation identique que la Commune d'Ormont-Dessus.

En conséquence, le motionnaire demande au Conseil d'Etat de supprimer le moratoire décrété en 2004 pour les subventions aux communes pour les travaux de conservation et restauration des bâtiments classés dont la couverture est en tavillons

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE | <input type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Landin Philippe



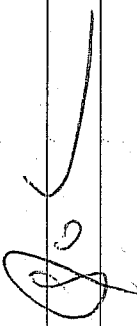






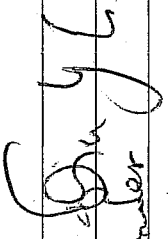

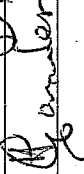

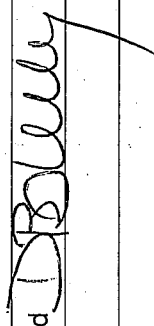

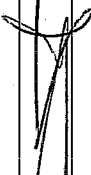




Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Liste des députés signataires -- état au 3 juin 2014

Aellen Catherine 	Chapalay Albert	Duvoisin Ginette 
Ansermet Jacques	Chappuis Laurent	Eggenberger Jullien
Apothéoz Stéphanie 	Cherbuin Amélie 	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire 	Chevalley Christine	Epars Olivier
Aubert Mireille 	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne 	Chollet Jean-Marc 	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent 	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne 
Bendahan Samuel 	Collet Michel	Gander Hugues 
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Germain Philippe
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Alice
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence 	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard 	Crottaz Brigitte	Golaz Olivier
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grandjean Pierre
Bory Marc-André	Debluë François	Grobéty Philippe 
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre 	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier 	Induni Valérie 
Butera Sonya 	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane 
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne

Liste des députés signataires – état au 3 juin 2014

Kappefer Hans Rudolf	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	P'doux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Trollet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezzo Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric